Le Maire de Sainte-Genevièvedes-Bois interdit à ses administrés de tomber malades

écrit par Claude t.a.l | 2 avril 2019



La vérité de la France d'aujourd'hui....

Il existe trois France :

- la France des » métropoles « , boboïsée à outrance .
- la France des » quartiers populaires « , islamisée à outrance .

et

- la France périphérique, celle des gens qui travaillent - ou de ceux qui ont toujours travaillé - et qui n'ont pas une vie facile.

Certains maires, beaucoup de maires, de la France périphérique, la vraie France, se rendent compte de la situation du pays, et le disent .

Ainsi, le Maire de Sainte-Geneviève- des-Bois

```
( Loiret, 1 080 habitats -
https://fr.wikipedia.org/wiki/Sainte-Genevi%C3%A8ve-des-Bois_(
Loiret))
```

a publié, le 26 mars, — ce n'est donc pas un poisson d'avril. Et même si, ce serait tout aussi vrai ! — l'arrêté municipal suivant :

» Le maire de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vu l'article L2212/1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux pouvoirs de police du maire Vu la difficulté d'obtenir un rendez-vous chez un médecin

Considérant la pénurie de médecins

Arrête

Article 1: il est interdit aux Génovéfains de tomber malade.

Article 2: Ampliation du présent arrêté sera notifié à:

- Monsieur le sous-préfet
- Messieurs les sénateurs du Loiret
- Mesdames et messieurs les députés du Loiret
- ARS. »

https://www.larep.fr/sainte-genevieve-des-bois-45230/actualite
s/un-maire-du-montargois-interdit-a-ses-administres-de-tombermalade 13530321/#refresh

Bien sûr, il l'a fait avec humour, mais il a dit la vérité :

Il est interdit de tomber malade quand on réside dans la vraie France !

Voilà où nous en sommes.